



Les associations de Parents d'élèves BEQ, DIV YEZH BRUZ, FCPE CL, FCPE JP-VB

A l'attention de Monsieur le Maire

A l'attention de Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Bruz, le 17 octobre 2014

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Suite à la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires et des TEP, ainsi que du changement radical des modalités d'inscription (accueil périscolaire, cantine, ALSH du mercredi), de nombreux parents s'interrogent et sont inquiets.

En tant qu'associations représentantes des parents d'élèves nous avons pu, lors de nos différentes rencontres (réunions de rentrées organisées au sein des écoles, réunions des associations de parents d'élèves,) avec les parents de l'ensemble des groupes scolaires, recenser de nombreuses interrogations et inquiétudes.

Ces nombreuses interrogations ne pouvant être traitées de façon exhaustive lors des conseils d'école et réunions de suivi, nous nous permettons en tant que porte parole des parents, de vous écrire ce courrier afin de vous transmettre une **liste des interrogations récurrentes**, faisant l'objet d'un très large consensus et **pour chacune** desquelles les parents des trois groupes scolaires de Bruz sont **en attente de réponses précises** de votre part. En effet il ressort que les changements qui ont eu lieu sont d'autant plus difficile à accepter dès lors qu'ils s'accompagnent d'un manque patent de communication.

Notre rôle en tant qu'association n'est pas d'assurer la communication relative à des décisions qui sont du ressort de la municipalité, et nous n'avons ni les moyens, ni les ressources nécessaires pour le faire. **Nous insistons donc sur le fait que les réponses que vous apporterez doivent être diffusées non pas aux associations des parents d'élèves, mais à chacun des parents scolarisant leurs enfants sur la ville de Bruz.**

Par ailleurs, afin de pouvoir œuvrer ensemble de façon constructive et efficace nous souhaitons pouvoir disposer de ces réponses avant que ne se réunissent les premiers conseils d'école et comités de suivi.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nos sincères salutations.

Les associations de parents d'élèves des écoles publiques de Bruz

Pour BEQ  
T. HENRY

Pour DYB  
L. BAUCHER

Pour FCPE CL  
C. BOISROUX

Pour FCPE JP-VB  
K. HOUDUSSE

Copie : membres du comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires

## TEP

### Choix des activités

1. Pour le choix des activités en maternelle (voire en élémentaire), certains parents demandent à être impliqués ne serait-ce que pour expliquer à leurs enfants les activités qui sont proposées. En effet les enfants de maternelle (voire ceux d'élémentaire) n'ont pas la capacité de retenir tout ce qui leur est présenté lors de l'après-midi de découverte des ateliers.
2. Peut-on revoir l'organisation des après-midi de présentation des activités aux maternelles et CP au début de chaque période ? La plupart des enfants n'ont rien compris (Deux activités par après-midi ? Deux choix avec une priorité ? Trois choix ?...)
3. Pourquoi présenter aux enfants des activités qu'ils ne peuvent suivre du fait d'une restriction liée à l'âge des enfants ?
4. Comment les choix des enfants de 3 ans sont-ils recueillis ? Sur quels critères les animateurs se basent-ils pour comprendre qu'un enfant de 3 ans préfère une activité plutôt qu'une autre ?
5. Selon quelles modalités les enfants choisissent-ils leurs activités ?
6. Qu'est-il prévu pour les enfants qui n'ont pas choisi d'activité ? Ce cas s'étant produit en maternelle.
7. Comment est géré le fait que certains enfants n'ont pas pu suivre les activités qu'ils avaient choisies ? Nous avons entendu parler de listes d'attentes. Comment les parents peuvent-ils savoir si leurs enfants sont bien en liste d'attente ?
8. Peut-on informer les parents, par un document, des ateliers proposés, des ateliers choisis et des ateliers fréquentés par leurs enfants ?

### Contenu

9. Quand la réunion de présentation des activités des TEP aux parents sera-t-elle organisée sur chaque groupe scolaire ? Les parents demandent que le contenu des activités soit présenté (photos voire vidéos à l'appui), ainsi que les équipes d'animateurs, l'organisation, la prise en compte de la sécurité au moment des passations personnel scolaire/personnel municipal,...
10. Pouvez-vous communiquer aux parents l'offre globale d'activités proposées (avec classe d'âge concernée) et les plannings annuels des activités pour l'ensemble des écoles (publiques et privées) ? (même si ce n'est que prévisionnel)
11. Les activités présentées très succinctement sur les documents remis par la mairie à la rentrée semblent inadaptées pour des enfants de maternelle pour lesquels la période de concentration ne peut dépasser 30 à 40 minutes. Les activités proposées tiennent-elles compte du rythme des plus petits ?
12. Pourquoi la seule source d'information dont nous disposons à ce sujet est ce que nous disent nos enfants ?
13. Comment sont choisies les activités qui sont proposées aux enfants ? Par un comité d'organisation commun à l'ensemble des écoles (composition ?) ? Est-ce que sur chaque site les animateurs ou intervenants sont en mesure d'animer toutes les activités puisque ces dernières vont tourner sur les écoles ?
14. Est-il prévu une découverte de l'anglais en activité de TEP ?
15. Est-il prévu des activités autour de la culture et/ou langue bretonne (potentiellement pour l'ensemble des groupes scolaires) ?

16. Pouvez-vous mettre à disposition des parents d'élèves le PEdT qui a été élaboré dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à Bruz ou à défaut les projets pédagogiques ? Nous souhaitons connaître les objectifs pédagogiques et moyens mis en place pour atteindre ces différents objectifs et les critères d'évaluation du dispositif à la fin de l'année d'expérimentation.

## Organisation

17. A priori l'organisation des TEP en maternelle a été modifiée depuis la rentrée. Les enfants ne semblent plus choisir leurs ateliers et les enfants enchaînent plusieurs ateliers. Pourquoi les parents n'ont-ils pas été mis au courant ?
18. Est-ce qu'il y a une coordination entre les différents groupes scolaires dans l'organisation des TEP ? On se rend compte que les ajustements ou bonnes initiatives prises à un endroit ne sont pas répercutées à un autre (affichage des ateliers fréquentés par les enfants à l'entrée de l'école, modification de la répartition des activités en maternelle suite au constat d'activités trop longues,...). L'amélioration continue du dispositif sera d'autant plus efficace que la coordination sera efficace.
19. Quelle est l'organisation type d'un après-midi de TEP (en maternelle et élémentaire : quantification du temps d'attente entre les activités, positionnement des activités les unes par rapport aux autres lorsque plusieurs activités sont suivies, moments des pointages pour la sécurité,...) ?
20. Est-ce qu'un règlement du TEP est rédigé ? Est-il en parfaite adéquation avec celui de l'école ?
21. Qui encadre les enfants pendant les TEP : uniquement des animateurs et ATSEM ou bien également des intervenants extérieurs ? Si oui, qui sont-ils ?
22. Certaines activités semblent ne durer qu'une heure sur les trois heures de TEP. Que font les enfants pendant les deux heures restantes ?
23. Quel est le nombre d'enfants accueilli pour chaque type d'activité ?

## Semi autonomie ?

24. Le terme "semi autonomie" utilisé fréquemment n'a pas été expliqué aux parents et aux associations de parents d'élèves. Pouvez-vous définir ce qu'est une période pendant laquelle l'enfant se retrouve "en semi autonomie" ? Quel est l'encadrement prévu ? Ces périodes semblent correspondre aux mêmes activités que lors du périscolaire. Pour certains enfants cela signifie qu'ils enchaînent plus de 5h d'activités périscolaire l'après-midi des TEP !
25. La notion "d'accueil informel" mentionnée par des animateurs correspond-elle à la même chose que la semi autonomie ?

## Facturation des TEP

26. En maternelle, les types d'activités offertes (hors semi autonomie) aux enfants pendant les TEP ressemblent aux activités proposées pendant le temps périscolaire. De ce fait, pourquoi rendre payantes les TEP ? Le discours de la mairie consistait à justifier la participation financière des parents par la qualité et la diversité des activités proposées. Ce n'est pas ce qui est constaté.
27. Pourquoi les parents doivent-ils payer des TEP si leur enfant n'a accès à aucune des activités choisies et qu'il se retrouve en "semi autonomie" pendant 3h toutes les semaines ?
28. Pourquoi la sieste qui était autrefois gratuite est maintenant payée en partie grâce au financement des TEP par les parents ?

29. Concernant le calcul du prix des TEP au forfait par trimestre (alors que les périodes vont de vacances à vacances). Les trimestres ne font pas tous le même nombre de semaines. Si on imagine que le premier trimestre va jusqu' aux vacances de Noël cela fait 7+ 7 soit 14 semaines d'école et donc 14 sessions de TEP. Le deuxième trimestre 5+7 soit 12 semaines jusqu'aux vacances de Pâques. Le dernier trimestre ne compte qu'une période de 10 semaines, amputée de 3 vendredis (1er, 8 et 15 mai) pour les enfants dont les TEP ont lieu le vendredi. Le prix des TEP sur le dernier trimestre sera-t-il ajusté pour tenir compte du fait qu'il est réduit de moitié par rapport au premier trimestre ?
30. Mon enfant est inscrit aux TEP. Il est malade et donc absent. Est-ce que je suis facturé ?

## Facturation périscolaire et cantine

### Forfaits

31. Les forfaits proposés ne correspondent pas aux réalités professionnelles des parents. Pourquoi ne pas proposer davantage de forfaits (matin et après-midi) ?
32. La crainte d'être majoré en cas de retard à 17h45 génère un stress supplémentaire pour les parents. Comment faire pour être à l'heure lorsque l'on doit chercher des enfants à la fois en maternelle et en élémentaire autour de 17h45, tout en prenant le temps d'échanger avec les animateurs au sujet de nos enfants ?
33. Des communes environnantes utilisent un système de forfait par tranches de 15 minutes. Pourquoi ne pas utiliser un système similaire ?
34. Comment utiliser un tel système si l'on a des horaires décalés et changeants sans lisibilité 15 jours à l'avance (par exemple si l'on est intérimaire) ?
35. Suite à cette inadéquation du système proposé avec les besoins des parents, il est constaté la présence d'enfants dans la rue le matin avant l'ouverture du portail et le soir après 16h30, ce qui n'existait pas auparavant. De même, de plus en plus d'enfants (et de plus en plus jeunes) rentrent seuls le soir pour des raisons financières. Comment remédier à cette situation ?
36. Quelle est la marge tolérée à 17h45 avant d'être pénalisé (5 minutes ? 10 minutes?)
37. Quelle est la règle de fonctionnement si dépassement de forfait court (certains animateurs indiquent que sera facturé le forfait court+forfait long + 25% du forfait long, le règlement en ligne indique 15% et non pas 25%) ?
38. Que se passe-t-il si l'on dépasse régulièrement le forfait prévu ?
39. Pourquoi le tarif horaire du périscolaire du matin est-il différent de celui du soir ?

### Pénalités

40. Pourquoi une pénalité de 25% en cas de présence non prévue est encourue alors même que l'anticipation demandée aux parents (jusqu'à 4 semaines pour la dernière période) est incompatible avec l'activité professionnelle de nombreux parents ?
41. Document « Règles de fonctionnement » : que signifie "Les présences sans inscription font l'objet d'une tarification différente, à l'unité, majorée de 25%." ? La notion de tarification à l'unité n'est pas définie dans ce document.
42. Quels sont exactement les tarifs appliqués en cas de dépassement ? Les parents voudraient des exemples concrets des différentes majorations pouvant être appliquées selon les cas.
43. Ces majorations sont-elles appliquées systématiquement ? Et si non, quelles sont les règles appliquées ?
44. Existe-t-il des possibilités de dérogation aux pénalités ? Qui est concerné ? Comment en informer les parents qui ont besoin d'y recourir ?

## Absences prévues ou imprévues

45. Mon enfant est inscrit à la cantine. Il est malade et donc absent. Est-ce que je suis facturé ?
46. Est-ce que, lors de sorties scolaires non prévues avant remise du formulaire d'inscription par les parents et qui nécessitent la fourniture d'un pique-nique par les parents alors que l'enfant a été inscrit à la cantine, le repas est automatiquement (sans démarche des parents) non facturé (deux cas au moins entre la rentrée et fin septembre) ? Quel est le processus à suivre par la direction des écoles pour informer les services municipaux ?
47. En cas d'imprévu, comment inscrire son enfant à l'ALSH, à la cantine ou au périscolaire si besoin ? Faut-il contacter les animateurs ou la maison des enfants ?

## Gratuité ?

48. La gratuité évoquée dans la presse pour la première quinzaine de septembre concerne-t-elle uniquement le périscolaire ou bien également la cantine et les TEP ? Pourquoi les parents n'ont-ils pu en être informés que par voie de presse ?

## Processus d'inscription et facturation

### Période transitoire avant la mise en place du portail famille

49. Que se passe-t-il si l'on oublie (ou si l'on est en retard) de rendre le formulaire d'inscription pour une quinzaine ?
50. Qui traite les données recueillies par les tablettes des animateurs ? Qu'est-il fait de ces données ?
51. Comment être certain que les demandes d'inscription ont été prises en compte et sans erreur pour ne pas risquer une majoration de 25% en cas de non inscription ou de 15% en cas de dépassement de forfait l'après-midi ?

## Portail famille

52. En quoi consistera le portail famille sur lequel les inscriptions se feront par la suite ?
53. Les modalités d'inscription seront-elles les mêmes ?
54. Besoin de flexibilité pour l'inscription sur le portail > inscription par 1/4 d'heure ou par 1/2 heure
55. Pourra-t-on saisir les informations plusieurs mois à l'avance (prévisions) mais avec possibilité de changer jusqu'à j-3 (j étant la journée pendant laquelle il est prévu que l'enfant bénéficie du service) ? A j-2 les informations saisies seraient alors définitives hors cas d'absence non prévue.
56. Sur le site, pourra-t-on superposer les inscriptions effectuées et les présences pointées ?
57. Quand le portail famille sera-t-il mis à disposition des associations pour vous donner un premier feedback et vous permettre de procéder à des aménagements si nécessaire avant l'ouverture aux familles ?
58. Quand le dispositif d'accompagnement des parents à l'utilisation du portail sera-t-il présenté aux associations de parents d'élèves (plaquettes, tutorial en ligne, permanences dans les écoles, permanence à la maison des enfants...) ?
59. Quand le portail famille sera-t-il ouvert aux familles ?
60. Les informations de pointage (donc de présence) seront-elles remontées sur le portail famille toutes les nuits ? La date de fraîcheur des données sera-t-elle bien indiquée ?
61. D'une manière générale la circulation des informations semble inefficace, voire non prévue, entre la maison des enfants et l'école. Pourquoi devons nous compléter les mêmes fiches à la fois pour l'école et pour les activités périscolaires ?
62. Pourquoi devons nous compléter des dossiers avec photo en septembre puis en janvier ?

63. Est-il prévu que l'on puisse compléter et mettre à jour le dossier enfant et famille depuis le portail famille ? Est-il prévu que chaque année il soit simplement demandé aux parents de revalider les informations plutôt que de les obliger à remplir à partir de zéro toujours le même dossier ?

## Toutes périodes

64. Sur quelles données s'effectue la facturation ? Sur la base des inscriptions ou sur la base du pointage effectué ?
65. Autrefois les enfants pointaient. Les familles avaient la responsabilité de la déclaration de départ du périscolaire le soir (au paramétrage près de l'horloge des badgeuses). Maintenant c'est l'animateur qui en est responsable. Comment les parents peuvent-ils, lors de la récupération de leur enfant, savoir si le pointage a été effectué et au moment de l'arrivée des parents ?
66. Pourquoi ne pas faire badger les enfants avec une carte à code barre, sur un lecteur optique branché sur une tablette tactile ? Les tablettes pourraient être fixées sur un support et être en libre accès. La solution serait relativement bon marché et reconfigurable car logicielle.
67. En cas de litige sur la facturation, comment procéder ?
68. Est-ce que le détail des absences figurera sur la facture ?
69. Est-ce que l'horodatage des pointages du soir figurera sur la facture ou un relevé de présence afin que les parents puissent détecter des erreurs de programmation de leurs horloges ou des horloges des tablettes ?
70. Comment peut-on savoir que l'heure de la tablette qui sert à l'horodatage est correctement synchronisée avec une horloge de référence (quelle horloge) ?
71. Est-ce que l'heure affichée sur la tablette des animateurs est l'heure réelle ?

## Sécurité

72. Les tablettes sont-elles synchronisées par ondes wifi ? Si oui, peut-on les synchroniser en filaire pour éviter des ondes aux enfants ?
73. Pouvez-vous fournir la liste des numéros de téléphone pour joindre les coordinateurs périscolaire et TEP ?
74. Y a-t-il une adresse mail pour joindre les coordinateurs ?
75. Devant la multiplication des intervenants, pouvez-vous demander à ce que les intervenants portent un signe distinctif (t-shirt, chasuble,...) ?
76. Pouvez-vous fournir ou afficher dans chaque école un trombinoscope des animateurs TEP et périscolaire, des intervenants ?
77. Qui effectue et quand le pointage de la présence des enfants au cours de la semaine ? Comment est organisé le passage de relais entre les équipes enseignante et périscolaire ? Sur quelle information le dispatching des enfants entre cours de récréation, parents, cantine ou périscolaire s'effectue t-il ?
78. Sur un plan pratique, les parents expriment une méfiance prononcée envers la fiabilité des données saisies par les services de la maison des enfants. Il a été constaté à de nombreuses reprises que les informations mises à disposition des animateurs n'étaient pas conformes aux documents remplis par les parents (numéro de téléphone à joindre en cas d'urgence, autorisations données à des personnes extérieures de venir chercher un enfant, autorisations données aux enfants de rentrer seuls...). Dans ces conditions, comment avoir la garantie que la sécurité de nos enfants est assurée ?
79. En maternelle, pourquoi devons nous cocher à l'entrée des classes si nos enfants vont à la cantine ou au périscolaire alors que l'information est disponible 15 jours à l'avance ?

80. L'effectif de l'encadrement en sortie semble inadapté. Pour l'activité cuisine des TEP, un animateur serait allé dans un supermarché avec 14 enfants. Comment allez-vous vous assurer que ce dysfonctionnement ne se reproduira plus ?
81. Un exercice d'évacuation (incendie) a-t-il été prévu sur le temps des TEP et périscolaire ? Le nombre d'animateurs ayant augmenté il faudrait s'assurer que tous les animateurs participeront à un exercice.
82. Est-il possible d'installer des auvents devant les écoles pour protéger des intempéries les enfants qui ne vont pas au périscolaire et qui attendent devant le portail avant l'ouverture ?
83. Les portails sont non sécurisés en maternelle Jacques Prévert (pas de dispositif de fermeture automatique non ouvrable par des enfants). Quand est-il prévu d'y remédier ?

## ALSH

84. Le mercredi, pourquoi cantine et ALSH ne sont pas dissociable en terme de présence de l'enfant et en terme de facturation ? (Pourquoi n'est-il plus possible de prendre ses enfants à déjeuner le mercredi s'ils vont à l'ALSH le mercredi après-midi (sans être facturé pour la cantine) ? Pourquoi n'est-il pas possible de laisser ses enfants à déjeuner le mercredi même s'ils ne vont pas à l'ALSH le mercredi après-midi (sans être facturé pour l'ALSH) ?)
85. A l'école Jacques Prévert, il semblerait qu'un réaménagement des locaux dédiés à l'ALSH du mercredi après-midi est en cours. En attendant, tous les enfants sont regroupés et non plus répartis par tranche d'âge comme d'habitude en ALSH. Qu'en est-il exactement ? Pourquoi les parents n'ont-ils pas été informés de la situation ?
86. Quel est le coût réel d'une journée (mercredi après-midi, petites et grandes vacances) ?
87. Baisse de qualité constaté > pourtant le prix est beaucoup plus élevé que celui des TEP, pourquoi ?
88. Est-ce qu'il y a eu report du budget alloué aux sorties ALSH en juillet et août sur les activités des TEP ?
89. Pourquoi lors de la semaine de passage de juillet à août aucune activité hors les murs n'était proposée aux enfants ?
90. Quelles sont les sorties prévues en juillet et août ? Liste non exhaustive d'activités auxquelles peuvent s'attendre les parents.
91. Quelles sont les activités prévues par classe d'âge le mercredi après-midi ? Comment l'homogénéité des activités offertes est-elle assurée entre les différents centres de loisirs ?
92. Quel est le taux d'encadrement le mercredi après-midi ?
93. Comment se déroule le goûter du mercredi après-midi ? Les enfants sont-ils systématiquement assis par terre dans la cour de récréation comme cela a pu être constaté à plusieurs reprises ? Pourquoi ne leur propose-t-on pas à boire ?
94. Pour plus de cohérence et correspondre au besoin des parents dont les enfants restent à la garderie jusqu'à la fin du créneau 2, serait-ce possible que l'ALSH (mercredi et vacances) ferme à 18h45 comme le périscolaire ?

## Périscolaire – aide aux devoirs

95. Est-ce que l'aide aux devoirs est proposée à tous les enfants et tous les jours de périscolaire ?
96. Mon enfant reste à la cantine et à l'ALSH le mercredi après-midi jusqu'à 18h30. Pouvez-vous prévoir un créneau pour effectuer les devoirs donnés par les instituteurs et institutrices le mercredi matin pour le jeudi ?
97. Faut-il inscrire l'enfant à l'aide aux devoirs ? Les règles semblent être différentes d'une école à l'autre.